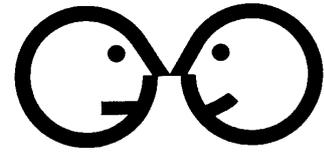




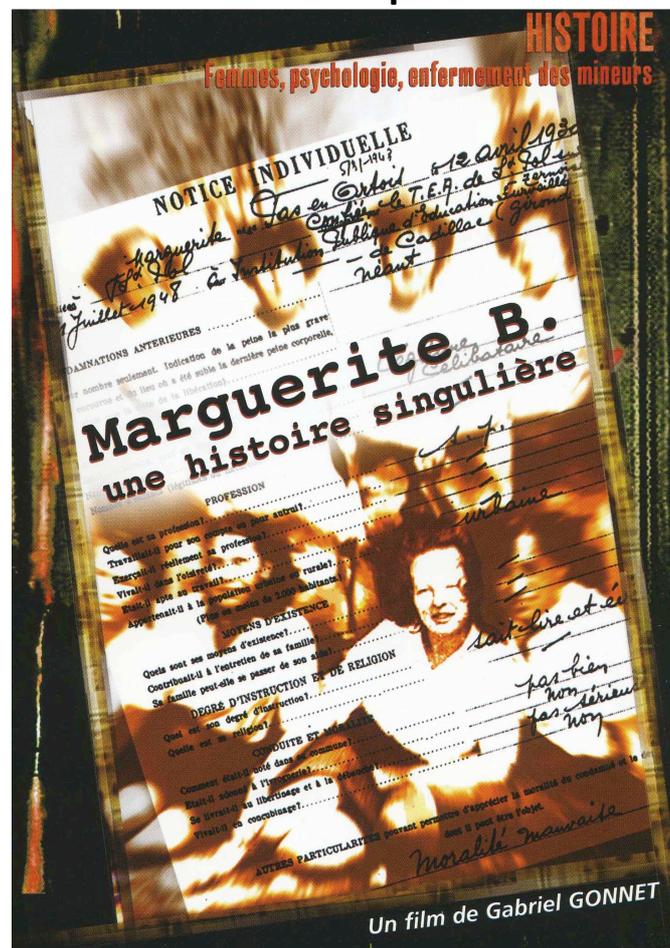
La CATHODE



UN FILM POUR EN PARLER

MARGUERITE B : une histoire singulière

Dossier de presse



Documentaire de création: 52 mn.

Un film de **Gabriel GONNET** - Documentaire: 52 mn.

écrit par **Gabriel GONNET** et **Béatrice KOEPEL**

adapté du livre de **Béatrice KOEPEL**:

Marguerite B. une jeune fille en maison de correction. - éd. Hachette – 1987

Avec la participation de **Michelle PERROT**, écrivain et historienne

MARGUERITE B : **une histoire singulière**

Sommaire :

- Marguerite B.: le résumé du film
- Eléments historiques
- La Biographie de Marguerite
- Les lettres de Marguerite à la Directrice
- "Une souffrance extrême": Interview de Gabriel GONNET, réalisateur
- Avant-propos du livre de Béatrice KOEPEL: Marguerite B. une jeune fille en maison de correction
- Les lieux du film - Bibliographie - Adresses ressources
- Générique du film

MARGUERITE B:

une histoire singulière

Documentaire de création: 52 mn.

Un film de Gabriel GONNET - Documentaire: 52 mn.

écrit par Gabriel GONNET et Béatrice KOEPEL

Production: La CATHODE, PERIFILMS, ACQUI TV

Musique de Dominique PAULIN

Voix: Laïla ZAKRI, Myriam DERBAL, Laurent CLARET, Christian BLANC de la Comédie Française.

Ce film célèbre le **cinquantième anniversaire de la fermeture de la dernière maison de correction pour fille.**

Le film adapte le livre de **Béatrice KOEPEL: Marguerite B. une jeune fille en maison de correction.**

50 ans après le décès de Marguerite, pupille de l'Éducation Surveillée à Cadillac en Gironde, nous avons suivi le parcours de Marguerite à travers la France. L'histoire de Marguerite est difficile, dramatique.

Elle se situe dans un moment de réforme et de transition de l'histoire de l'enfermement des mineurs: la réforme de 1945. Dans son parcours se mélangent à la fois des archaïsmes issus du XIXème siècle et une immense volonté de réforme qui privilégie l'affectivité, la formation professionnelle et la volonté de permettre aux pupilles de se réinsérer.

Marguerite se suicide à Cadillac le 30 Octobre 1950. C'est une personnalité qui a échappé complètement à ceux qui l'ont suivie. La grille des adjectifs qui ont été posés sur elle n'a pas aidé Marguerite à s'épanouir.

Cet échec va laisser une trace indélébile pour les personnes qui l'ont connue et pour les responsables de l'Éducation Surveillée. Cette biographie cassée, cette histoire manquée, ce rendez vous avec une personne qui n'a jamais eu lieu, va provoquer la fermeture définitive du château prison de Cadillac, dernier reste des maisons de correction.

Plus généralement, cette histoire singulière, qui est aussi celle de bien d'autres pupilles, interroge par le décalage entre les apports théoriques de la psychanalyse dans les années 45-50, et une pratique où les bonnes intentions emportent avec elles les scories du passé.

Plus généralement, l'histoire de Marguerite interpelle sur notre capacité à avoir une pensée en phase avec l'action que nous menons à un moment précis de l'Histoire.

Les auteurs:

Béatrice KOEPEL, Psychologue et Chercheuse CNRS. A publié: **On m'a placé un peu partout, de la pénitence à la sexologie, Marguerite B.: une jeune fille en maison de correction** - éd. Hachette 1987, La vie qui revient dans un service de fécondation in vitro - éd. Calmann Levy 2000.

Gabriel GONNET, Réalisateur et producteur, membre fondateur de l'association La CATHODE, a réalisé de nombreux films sur l'adolescence dans le cadre de la collection **Un film pour en parler**, le film **le cinéma des pêches** sur les débuts du cinéma à Montreuil, a reçu de nombreux **prix** en festival.

Le film a été coproduit avec la chaîne ACQUI TV, PERIFILMS avec le soutien du Conseil Général de la Seine Saint Denis, du Centre National de la Cinématographie, de la PROCIREP, ainsi que du Ministère de la Justice.

Le fonds d'archives réuni pour ce film est considérable: 50 h. de rushes et de nombreux documents. Il sera déposé dans le fonds audiovisuel de la Direction Départementale des Archives de la Seine Saint Denis et mis à la disposition des chercheurs.

ÉLÉMENTS HISTORIQUES

Le parcours de Marguerite est celui de la plupart des filles placées par la Justice jusque dans les années 50. Elle va être placée dans 4 types d'établissements:

- **L'hospice de Saint Pol sur Ternoise**
- **Le Bon Pasteur de Lille**
- **La Prison d'Arras**
- **L'institution Publique d'Éducation Surveillée de Cadillac en Gironde**

C'est cependant un des premiers jugements obéissant à l'ordonnance de 1945 qui a totalement rénové la justice des mineurs en France (la majorité était à l'époque à 21 ans).

1/ L'hospice de Saint Pol sur Ternoise

Dans un premier jugement du 23 Mars 1948, Marguerite est placée à l'hospice de Saint Pol.

L'hospice de Saint Pol était à la fois un établissement de soins et un établissement d'asile accueillant des personnes âgées et des enfants ou des jeunes placés sur ordonnance du juge. L'hospice de Saint Pol était tenu par des religieuses de l'ordre de Saint Vincent de Pol.

L'hospice de Saint Pol était à côté du domicile de la mère de Marguerite ce qui explique que Marguerite en soit sorti pour aller battre sa mère.

Nous n'avons pas eu accès aux archives de l'hospice de Saint Pol. Seul, le registre des entrées et sorties pour les soins mentionne l'entrée de la mère de Marguerite pour "équimoses" et l'entrée de Marguerite pour "intoxication par stupéfiants". Par recoupement, nous savons qu'il s'agit d'une intoxication par le gardénal qu'utilisait sa mère malade et très probablement d'une première tentative de suicide de Marguerite. Marguerite, rentrée pour soins à l'hospice y est ensuite placée jusqu'à sa majorité par le juge sous le régime de la liberté surveillée.

2/ Le Bon Pasteur de Lille

Les Bons Pasteur sont un ordre créé par sœur Marie Euphrasie PELLETIER en 1835. Sa fondatrice, d'un grand charisme va essaimer des établissements dans toute la France. Les Bons Pasteur vont être la principale des congrégations à accueillir les jeunes filles placées par la justice.

Les règles de fonctionnement des Bons Pasteurs sont très précises et vont être imitées par d'autres congrégations. On peut dire qu'elles expriment une véritable idéologie de l'accueil de la personne en difficulté issue du XIXème siècle et qui a subsisté jusque dans les années 50. Les premières réformes significatives ayant eu lieu vers 58 et la laïcisation des établissements pratiquement totale après 68.

Les principes étaient les suivants:

- Changement de prénom de la pupille qui entrait dans l'établissement de façon à ce qu'elle ne puisse pas être reconnue quand elle sortait.
- Costume uniforme pour toutes
- Règle du silence: il y avait même le grand silence et le petit silence.
- L'objectif éducatif était la conversion et pour cela il fallait commencer par la pénitence avec deux moyens: prier et travailler.
- Chaque pupille avait donc une " tâche" à remplir chaque jour et elle devait continuer à travailler si ce n'était pas fait. Les travaux consistait le plus souvent en des travaux de couture: "tirer l'aiguille".
- Un temps très important était consacré à la prière en commençant par la messe de très bonne heure le matin.
- Au début du siècle, ces établissements n'étaient dotés d'aucun prix de journée. Les établissements devaient donc produire beaucoup pour pouvoir simplement manger.
- Chaque établissement était divisé en 2 sections: les préservés (enfants placés pour être protégés) et les pénitentes (enfant placé parce qu'ils avaient commis une faute)
- La fondatrice avait créé une catégorie de sœurs, les sœurs madeleines, qui concernait les anciennes pupilles qui souhaitaient devenir sœurs.

En dehors de la supérieure qui voyait très peu les filles, les sœurs ignoraient les motifs pour lesquels les filles étaient placées. D'après nos sources, il y avait très peu de différence de traitements entre pénitentes et préservés.

En 1945, quand les inspecteurs de l'Éducation Surveillée sont entrés dans ces établissements, les carences de ce système ont commencé à apparaître: absence de formation professionnelle, faiblesse des prix de journées, dérives de certains établissements, absence de préparation des filles à une vie séculière à l'extérieur.

3/ La prison d'Arras

Marguerite séjourne quelques jours à la prison d'Arras en attendant de partir pour Cadillac. D'autres pupilles y sont restés plusieurs mois dans l'attente d'un placement en établissement.

4/ Le château prison de Cadillac

Cadillac est une maison de force et de préservation pour femmes qui accueille plus de 300 femmes au XIXème siècle.

Au début du siècle, Cadillac devient une école de préservation de jeunes filles, c'est à dire une maison de correction laïque. Les principes y sont les mêmes que dans les établissements religieux.

En 1945, dès la libération, une nouvelle directrice Madame RHIEL, disciple du Docteur LAGACHE, psychanalyste en vogue, est nommée pour mener une réforme à Cadillac. La réforme comprend trois volets:

- Mise en place d'équipe d'une dizaine de filles avec une éducatrice reproduisant une vie familiale. L'éducatrice (il n'existe pas encore de formation à ce métier) accompagne les filles au lever, à tous les repas à la veillée, le samedi soir et le dimanche.
- La formation professionnelle: Marguerite aura un diplôme de dactylo et passera le concours de l'école d'infirmière.
- L'importance des loisirs.

A Cadillac, ce système fonctionne mais il coexiste avec des archaïsmes: groupes constitué en fonction du niveau de perturbation des filles, système des méritantes qui continue, utilisation de l'isolement et du cachot, utilisation des anciennes Cages à poules, on continue à utiliser les clefs à Cadillac

Dés son arrivée, Mme RHIEL pense que Cadillac sera inadapté à son projet de rééducation parce que demandant trop d'aménagement. Elle souhaite chaque famille ait son espace avec sa cuisine sa salle à manger, des bâtiments séparés et elle recherche un lieu en région Parisienne pour mener à bien son projet. Ce sera Brécourt qui sera une institution ouverte, sans clefs, avec un engagement demandé aux filles à l'entrée de l'établissement.

Mme RHIEL part en 1947 à Brécourt emmenant avec elle les "meilleures" pupilles et les "meilleures éducatrices". Cadillac devient un établissement "dépotoir" où on va mettre les filles les plus difficiles: les révoltés de Fresnes, les criminelles, les éjectés des Bons Pasteurs... Une nouvelle directrice est nommée qui va gérer cet établissement qui n'a plus de projet.

En 1951, Cadillac va fermer après le suicide de Marguerite suivi d'un autre. Il restera deux établissements Publiques en France:

- Lesparre qui fermera en 1958: ce sera un établissement pilote, modèle des petits établissements décentralisés qui seront créés par la suite en France. Un très gros travail sera fait pour l'insertion professionnelle des jeunes qui y sont placés: une éducatrice se consacre à trouver des places à Bordeaux pour ses pensionnaires.
- Brécourt fermera ses portes en 58 également parce que très excentré et parce que le métier d'éducateur évolue en réclamant une place pour la vie privée des éducateurs. Par ailleurs, le côté exclusivement féminin du personnel de Brécourt paraît d'un autre temps, les pensionnats aussi...

5/ L'ordonnance du 2 Février 1945

Marguerite a bien bénéficié de l'ordonnance de 1945. Cependant, la mise en place de cette ordonnance n'en était qu'à ses débuts. Marguerite n'est pas jugée pénalement responsable, mais elle est pourtant enfermée jusqu'à ses 21 ans ("*jusqu'à la vingt et une*" comme on disait avant l'ordonnance) et éloignée dans une mesure éducative qui apparaît aux yeux des pupilles comme un vrai enfermement, dans le cas de Cadillac. Par ailleurs le rôle du juge dans le suivi éducatif ne peut guère s'exercer du fait de l'éloignement.

La situation va évoluer jusqu'à nos jours en renforçant le côté éducatif des institutions, le fait qu'elles sont ouvertes et en renforçant le rôle du juge dans la continuité éducative.

Entretien avec Madame RECOULES, Juge des enfants au Tribunal de grande instance de Créteil

Propos recueillis par Sylvie BERRIER au cours du film LA LOI-1999:

Dès le début du siècle, alors que les mineurs qui pouvaient être vagabonds, mendiants étaient interpellés parce qu'ils troublaient l'ordre social, très vite on s'est rendu compte que cette mise à l'écart était insuffisante et qu'il fallait surtout aider et éduquer ces mineurs à pouvoir s'insérer dans la société.

Donc, les insuffisances du système sont apparues assez rapidement et cela a abouti, dans un premier temps en 1912, à ce que soient créés déjà, des tribunaux spéciaux pour les mineurs.

Puis ensuite est intervenue la deuxième guerre mondiale où la France s'est trouvée en déficit humain important et rapidement, dans un souci démographique, il est apparu nécessaire de pouvoir rééduquer tout citoyen pour redonner une force vive à la nation. Et c'est dans cet objectif, qu'à été adopté l'ordonnance du 2 février 1945 qui reste le texte de base pour la justice pénale des mineurs et qui pose le principe de la nécessité de faire prévaloir l'éducatif sur le répressif.

Les différents rôles du juge des enfants

Cette ordonnance du 2 février 1945 va créer le Juge des enfants, poser la spécificité du tribunal pour enfant et poser le principe de la continuité de l'action éducatrice. C'est à dire que le Juge peut intervenir à tout moment.

Le mineur, lorsqu'une mesure éducative a été prise, peut être amené à rencontrer périodiquement le magistrat pour faire le point sur sa situation.

Mais il y a des situations dans lesquelles on doit faire le constat de l'inefficacité des mesures éducatives et là des mesures pénales peuvent être adoptées.

Le deuxième aspect de la fonction du juge des enfants est l'aide aux parents en difficulté par le biais de l'assistance éducative et donc, là, plus spécifiquement la protection des mineurs en danger dans leur famille.

Les différents types d'infractions

La loi pénale prévoit trois types d'infractions: les contraventions, les délits et les crimes. Les contraventions concernent généralement, pour les mineurs, les infractions au code de la route et sont jugées par le tribunal de police.

Ensuite la distinction entre délit et crime se fait selon le quantum de la peine.

Toute infraction punie de moins de 10 ans d'emprisonnement est un délit. Toute infraction punie de plus de 10 ans de réclusion est un crime.

La loi distingue entre les délits punis de moins de 7 ans d'emprisonnement et ceux punis de plus de 7 ans.

Un exemple de délit, c'est le vol simple puni de trois ans d'emprisonnement. Mais ensuite, en fonction des circonstances qui vont entourer la commission du délit, la loi va aggraver les peines. Par exemple, le racket, c'est un vol avec violence, donc là, on passe à 5 ans. Puis il y a le racket commis par plusieurs personnes et là, on passe à 7 ans. Et puis ce racket en bande est commis sur un jeune de moins de 15 ans, qui est, comme les personnes âgées, particulièrement protégées par la loi, donc cela constitue encore une circonstance aggravante et on passe à 10 ans d'emprisonnement.

À partir de quel âge un mineur est considéré comme responsable pénalement?

Des paliers sont prévus par la loi pour toutes les questions de procédures. Le palier minimal est celui de 13 ans, ensuite il y a un autre palier à 16 ans, puis à 18 ans on sort du champ de la justice des mineurs.

Entre 13 et 16 ans, il est prévu qu'un mineur ne pourra pas être placé en détention provisoire, donc pendant l'instruction, sauf s'il y a une instruction pour une procédure criminelle.

Entre 16 et 18 ans, le mineur peut être placé en détention provisoire, même pour des délits punis d'une peine de moins de 7 ans.

Au moment du jugement.

Ensuite au niveau du jugement, le mineur de moins de 13 ans ne peut pas se voir appliquer de sanctions pénales. Mais à partir de 13 ans et jusqu'à 18 ans si aucune mesure éducative n'est envisageable, parce que les faits sont trop graves, parce que la personnalité du mineur ne le permet pas, une sanction pénale peut être prononcée.

Le mineur peut se voir reconnaître le bénéfice de l'excuse de minorité et on le juge sur une base de peine qui est diminuée de moitié par rapport à un majeur. Cette excuse de minorité, néanmoins, peut être écartée, soit parce que les faits sont particulièrement graves, soit parce que c'est un mineur proche de la majorité, multirécidiviste pour lequel des tentatives de mesures éducatives ont échouées et là, on peut écarter le bénéfice de l'excuse de minorité et juger sur la base de la peine encourue par un majeur.

BIOGRAPHIE DE MARGUERITE B.

L'enfance de Marguerite

- 12 Avril 1930: Naissance à Pas en Artois(Pas de Calais), village où ses deux parents sont instituteurs.
- Divorce des parents: le Père reniera sa fille Marguerite.
- Le mère de Marguerite est atteinte d'hémiplégie du côté droit
- Marguerite est placée chez une tante. Une année scolaire est passée en Tunisie.
- 1939: Marguerite est scolarisée à Saint Pol. Elle vit chez sa mère.

La guerre

- 1939: bombardement de la gare d'Arras, la mère est amputée des 2 jambes.
- Durant la guerre, Marguerite est au pensionnat Notre Dame à Arras
- Ordonnance de 1945 créant les tribunaux pour Enfants et réforme des anciennes écoles de préservation en Institution Publique d'Éducation Surveillée (IPES)
- Retour de Marguerite à Saint Pol sur Ternoise.

Le parcours judiciaire

- 1947: procès verbal des gendarmes: Marguerite a battu sa mère.
- La mère de Marguerite rentre à l'hospice pour équimoses. Marguerite la suit 10 jours après une première tentative d'empoisonnement au gardénal.
- 1947: Départ de Mme RHIEL, première directrice de l'IPES de Cadillac qui a mené la réforme, de certaines éducatrices et de certaines pupilles pour créer un établissement pilote à Brécourt (Oise).
- Jugement du 23 Mars 1948: Marguerite est placée à l'Hospice de Saint Pol jusqu'à sa majorité.
- Avril 1948: Marguerite sort de l'hospice et va battre sa mère qui habite à côté.
- 8 avril 1948: Marguerite est placé au Bon Pasteur de Lille: "Comportement déplorable et excentricités de mauvais goût"
- Nomination d'une nouvelle Directrice à l'IPES de Cadillac.
- Jugement le 21 juillet 1948 du Tribunal pour Enfants et Adolescents de Saint Pol sur Ternoise (TEA).
- Séjour à la Prison d'Arras.

1948: Cadillac

- Départ de Marguerite vers l'Institution Publique d'Éducation Surveillée de Cadillac (Gironde): arrivée le 8 Août 48
- 25 Octobre 48: visite de sa mère au Château.
- Fin Janvier 1949: Évasion. Marguerite est ramenée par 2 méritantes rencontrées sur sa route.

1949: Cadillac

- Février 1949: Marguerite "casse des carreaux" dans son dortoir.
- Mars 49: chahut le soir
- 18 Avril 1949: évasion au cours d'une promenade. Marguerite est arrêtée à Périgueux le 21 Avril.
- 24 Avril: retour à Cadillac.
- 22 Mai: Marguerite passe l'examen théorique de dactylographie.
- Juin 49: isolement 10 jours.
- 21 Juin : cachot
- 8 Juillet: Diplôme de Dactylo avec la mention bien.
- Juillet 1949: La mère de Marguerite va s'installer à l'hospice de Preignac à côté de Cadillac. "Marguerite va lui rendre visite et en profite pour la voler"
- 4 Août : Marguerite est placée à l'isolement.
- 9 Août 1949: à l'isolement, Marguerite écrit sa première **lettre à la Directrice**. C'est la plus longue : 3 pages et Marguerite évoque son histoire et ses inquiétudes par rapport à l'avenir. -31 Août 49:

Marguerite fait un projet d'évasion et écrit à la Directrice à ce sujet. Elle ne met pas à exécution son projet.

- 10 Octobre 1949: Marguerite est au cachot. **3ème lettre** à la Directrice.
- Décembre 49: isolement

1950: Cadillac-Lesparre-Vacances-Cadillac

- 1er Janvier 1950: fin de la punition
- 12 Février 1950: "amitié douteuse", elle est placée au dortoir vert"
- 13 Février: "elle casse tout au dortoir vert"
- 17 Février 1950: elle est transférée à Lesparre: ancienne prison d'une dizaine de place avec 2 éducatrices pour les filles les plus difficiles. Lesparre est le premier exemple de petite structure en opposition aux grandes institutions, comme Cadillac ou Brécourt, qui étaient les plus nombreuses à cette époque là. "L'atmosphère à Lesparre était plutôt sympathique" dit un éducatrice.
- 22 Mai 1950: tentative d'empoisonnement au gardénal qu'une éducatrice "a laissé dans la bibliothèque"
- 27 Mai: automutilation de Marguerite: "elle s'enfonce des aiguilles à tricoter dans le bras". Elle est envoyée à l'hôpital St André pour extraction.
- 28 Mai: nouvelle automutilation
- 29 Mai: visite de la Directrice qui voit longuement Marguerite
- 5 Juin: Marguerite ne mange pas
- Mardi 6 Juin: Marguerite est envoyée au service de neuropsychiatrie à Bordeaux. Le médecin rappelle pour dire que" Marguerite est une simulatrice et qu'elle doit rejoindre l'établissement". La directrice répond: "Qu'on veuille bien considérer Marguerite comme une malade comme les autres et non comme une de ses pupilles"
- 19 Juin 50: Le service de Neuropsychiatrie de Saint André déclare que Marguerite a un comportement normal et qu'elle désire rejoindre l'établissement"
- Juillet 1950: Marguerite retourne à Lesparre.
- Fin Juillet: nouvelle phase de dépression
- 13 Août 1950: **lettre de Marguerite** à la Directrice. Marguerite est contente de partir dans un camp où la Directrice l'a invitée.
- 17 Août: Camp de Vacances à Accous
- 8 Septembre: vacances à Oloron dans la famille de la Directrice. Elle vole de l'argent
- 21 Septembre: elle passe son examen d'infirmière qu'elle rate.
- Fin Septembre: elle rentre à Cadillac
- 10 Octobre: "excellente disposition, nous parlons longuement"
- 11 Octobre 1950: dernière **lettre de Marguerite à la Directrice**: "considérez moi autrement que comme un échec dans vos travaux."
- 30 Octobre: on lui propose "le nettoyage des douves"

31 Octobre 1950: le suicide de Marguerite

- 31 Octobre 1950: Marguerite est trouvée "pendue aux barreaux de sa chambrette". "Tous les essais de réanimation sont restés vains."
- 1er Novembre 1950: enterrement de Marguerite au cimetière de Cadillac.
- 12 Avril 51: Marguerite B. devait être libérée pour ses 21 ans.

La fermeture des établissements

- En 1951: fermeture définitive de l'IPES de Cadillac.
- 16 Mars 1957: Sa mère demande des nouvelles de sa fille, elle ignore sa mort.
- 1958: fermeture de Lesparre. Brécourt est remis en cause.

UNE SOUFFRANCE EXTRÊME

Interview de Gabriel GONNET, réalisateur du film

Comment vous est venu l'idée du film Marguerite B.?

J'ai réalisé deux films sur la violence dans les banlieues, j'ai pu recueillir de nombreux témoignages. Ce qui m'a frappé, c'est à quel point, il y a encore, aujourd'hui, beaucoup de non dit par rapport à la violence subie ou agie. Il y a beaucoup de discours sur la violence, mais on entend très peu les personnes directement concernées.

Le phénomène de la violence concerne d'ailleurs tout un chacun. Qui n'a pas vécu tel ou tel moment de sa vie comme une violence: telle ou telle humiliation, tel geste trop brusque, telle situation qui vous est imposée.

Dans les témoignages que j'ai recueillis, la violence était omniprésente: qu'elle soit morale, que ce soit du harcèlement, de la violence subie qui engendre le plus souvent de la violence agie. Derrière cela, il y a une violence institutionnelle et sociale, qui provoque des frustrations.

A l'époque de Marguerite, le vagabondage était un délit, des vols insignifiants pouvaient déboucher sur le placement dans une "maison". La correction paternelle permettait de se débarrasser avec l'accord du Juge de tel ou tel enfant qui dérangeait la famille. D'après nos sources, le vagabondage des filles comme la correction paternelle avait dans la plupart des cas pour cause l'inceste dans la famille. L'enfant de victime devenait coupable.

Le livre de Béatrice KOEPEL a été pour moi une révélation. Béatrice a su éviter une lecture de compassion, misérabiliste, pour s'intéresser à la façon dont Marguerite est perçue à la fin des années 40 et interpeller cette façon de penser. Elle met l'accent sur l'histoire d'une pupille qui débouche sur une incompréhension totale entre Marguerite et les éducatrices.

Le besoin de raconter l'histoire de Marguerite, aujourd'hui, est une façon d'interroger notre manière de penser, aujourd'hui. Les termes de "*sauvageon*", de "*démission parentale*", des "*cités*" ou des "*quartiers difficiles*" ne sont elle pas des façons de reproduire des réflexes de classement du passé: "*milieu défaillant*", "*moralité mauvaise*", "*hérédité malheureuse*"...?

Comment réagissez vous au personnage de Marguerite?

Marguerite est un personnage fascinant, elle est intelligente et très lucide sur sa situation. Elle est attachante, en perpétuelle demande affective. Comme beaucoup d'adolescents en difficulté, elle s'exprime avant tout par des actes.

Le relevé de sa biographie à Cadillac indique la répétition permanente des mêmes attitudes et des mêmes incidents. Tantôt "brillante, participative, éveillée", elle passe par des phases

de dépression (ce mot n'est pas employé à l'époque) et de réactions très violentes, contre elle même et contre les éducatrices, dans tous les cas, Marguerite, se met volontairement en échec.

Ce processus à répétition, aboutit à une violence contre elle même qu'elle soit physique, ou morale. Cela n'est pas lisible à l'époque, où l'on parle de "simulation et de chantage affectif". Pourtant Marguerite exprime très simplement une souffrance extrême. Elle témoigne, également de tous les symptômes, d'un comportement suicidaire.

Cette souffrance est insuffisamment prise en compte. La méthode consiste à couper l'enfant de son milieu pour le "rééduquer". Le fait qu'elle ait battu sa mère éclaire Marguerite d'une connotation très négative, elle est imprévisible, "fantasque, à surveiller sérieusement".

La réaction des éducatrices et de la Directrice va être, à nouveau, de l'isoler, à tel point que son séjour à Cadillac se termine dans une terrible solitude entre Marguerite et celle qui reste son dernier interlocuteur: la Directrice. Ce sont deux solitudes, face à face.

La direction de l'éducation surveillée, très novatrice pour l'époque suit pourtant la situation. Aucune médiation n'est proposée dans cette relation duelle qui ne cesse d'empirer.

La visite de Marguerite à l'hôpital psychiatrique débouchera sur la conclusion que "Marguerite a un comportement normal". La directrice n'a pas d'autre interlocuteur qu'elle même, devant une situation qu'elle pressent dramatique. La prise en compte de l'écoute, d'une approche psychologique, d'une compréhension de la souffrance n'existe pas à l'époque. La psychologie n'est encore qu'une nosographie qui sert à nouveau à classer les êtres.

Comment mettre en scène un tel film?

Au départ, le film se voulait un road movie où l'on allait dans différents endroits du parcours de Marguerite. Nous avons été très vite débordés par la matière historique et la richesse des témoignages. Ce film n'est qu'un premier jalon dans une histoire à poursuivre des prisons et de l'enfermement des mineurs.

Le film s'est construit autour des lettres de Marguerite, du road Movie et de témoignages et d'éclairages sur Marguerite. Nous avons choisi de rester au plus près de l'histoire de Marguerite, et dans la deuxième partie du récit, nous avons suivi rigoureusement le déroulement de l'année 1950, c'est à dire, la dernière année de sa vie. D'une certaine façon, nous avons pris résolument le parti de Marguerite.

Nous disposions de très peu de photos et d'aucune archive filmée sur la période 45- 50 en ce qui concerne les filles. D'une certaine façon cela nous a aidé en nous permettant de nous centrer sur les personnes et d'analyser le drame qui se jouait.

On peut dire que ce film est un véritable travail d'équipe. Béatrice KOEPEL a suivi attentivement l'évolution du film. Chacun des membres de l'équipe sentait qu'il y avait un enjeu à gagner au travers de cette histoire de Marguerite.

Que reprenez vous des témoignages que vous avez recueillis?

Nous avons interrogé des pupilles de l'éducation surveillée de Cadillac et également de l'établissement de Brécourt, des anciennes pupilles en Bon Pasteur, quelques garçons placés en particulier à Saint Maurice.

Chaque itinéraire est particulier et c'est la principale leçon à en retenir. Chacun de ces témoins a une grande révolte intérieure, et dans cet itinéraire de placement qui lui a été imposé, il s'est proposé sa propre stratégie pour s'en sortir. On pourrait parler de résistance. Très souvent, les pupilles ont été très attentifs à ce que pouvait leur apporter la structure qui les accueillait, et ont pris ce qui pouvait leur servir, en particulier, la formation professionnelle pour pouvoir sortir et trouver du travail. Chacun d'entre eux a pris sur lui, a rentré les humiliations de ce parcours difficile pour se construire une stratégie bien personnelle.

En bon Pasteur ou en établissement, les pupilles ont souvent été blessées et humiliés. Jacqueline placée en Bon Pasteur, qui raconte dans le film comment c'était difficile pour elle, en a retenu les chants religieux qui font maintenant le bonheur de sa retraite: elle fait partie de 2 chorales et tient l'orgue de sa paroisse. Monique, aimait les séances d' "*humilité*" des bons Pasteur: faire son ouvrage pendant des heures sans lever les yeux. Dans le même temps, estimant qu'elle n'avait pas une qualification suffisante pour trouver du travail, elle refusa les repas au Bon Pasteur jusqu'à ce qu'on la fit passer dans une section où les travaux étaient plus difficiles et plus formateurs.

Plusieurs durent user de subterfuges pour arriver à sortir des établissements religieux le jour de leurs 21 ans.

Une autre caractéristique des pupilles est la non compréhension de ce pourquoi elles étaient là. Nous avons gardé dans le film des séquences où elles racontent leur entrée dans les établissements et le traumatisme que cela a représenté pour elles. De vagabondage, d'abandon, de correction paternelle injustifiée, de situations familiales incestueuses ou dramatiques, elles se retrouvent dans des établissements très durs où leur passé et leur identité sont niés. A Cadillac, dans les soirées avec les éducatrices, on ne devait jamais évoquer le passé, c'était inscrit dans le règlement de l'établissement.

Les pupilles dans ces établissements ont mené une vie parallèle, se sont fixés des objectifs et leur soif de survie fait que souvent elles s'en sont admirablement bien sorties. Elles ont souvent fait des choix décisifs au bon moment de leur vie, ont profité de rencontres qui se présentaient à elles et ont su dire non quand il fallait arrêter une situation.

Les éducatrices?

Les éducatrices gardent un souvenir très fort de Cadillac. Pour elle, c'était très dur, certaines filles étaient difficiles, certaines étaient des criminelles. Mais les circonstances de Cadillac, le fait que ce soit un établissement un peu délaissé créait des liens très forts entre les éducatrices et les pupilles, et des amitiés.

Plusieurs éducatrices ont été très éprouvées par Cadillac mais elles gardent le souvenir de relations très privilégiées avec les filles, exceptionnelles qu'elles n'ont pas forcément retrouvées par la suite dans d'autres établissements.

Y a t'il un "cas de Marguerite"?

La façon de dire: "le cas de Marguerite", représente une façon spécifique, d'inspiration médicale, de considérer la personne en difficulté. Elle est d'emblée considérée dans une pathologie et dans un jugement. En aucun cas, on ne va essayer de considérer Marguerite dans son histoire et sa dynamique propre.

L'histoire de Marguerite est de ce point de vue significatif. Marguerite est placée à Cadillac pour une raison grave: elle bat sa mère et la vole. D'un point de vue social, ce comportement est inacceptable. Si on se place du point de vue de Marguerite, ce comportement peut avoir une logique. Marguerite est dans une "impasse sans issue". Le fait que sa mère soit impotente ne lui offre comme perspective que de s'occuper de sa mère à vie. Qu'a t'elle en échange: une vie familiale délabrée sans possibilité d'accès au bonheur? Petite fille, elle doit tenir la maison, le rapport mère-fille s'est inversé. Quant à son Père il a abandonné Marguerite bébé. Marguerite se sent différente de ses camarades et rejetée par eux.

Accusée, à Cadillac, Marguerite subit le jugement des autres pupilles et des éducatrices dans une alternative entre le bien et le mal. Sa soif de reconnaissance comme quelqu'un d'autre que la "fille d'une mère impotente" la pousse à jouer soit de la séduction: elle est tantôt "brillante", "elle en vient à supplanter l'éducatrice", soit elle s'inscrit dans le mal, elle continue de "voler sa mère" qui est dans un hospice près de Cadillac, elle "crie, casse des carreaux, tape dans sa porte". Dans les deux cas, Marguerite cherche une reconnaissance soit dans le bien soit dans le mal. Cela ne peut s'expliquer que dans le fait qu'il n'y a pas d'autres références qui lui soient proposées.

La culpabilité qui pèse sur elle ne lui offre guère de possibilité de se distancier par rapport à sa situation. Dès lors son itinéraire va être fermé et ne va pas cesser d'empirer au fur à mesure qu'approche la perspective de ses 21 ans et de sa sortie de l'établissement. Le rapport éducatif est inscrit dans une relation éducatrice-pupille ou plutôt de rééducatrice qui doit amener la pupille au "bien" et à être une "mère de

famille idéale" et d'une pupille qui, dans sa révolte, doit s'inscrire dans cet idéal imposé et de toute façon inaccessible.

Marguerite et la directrice sont dans une sorte de mission impossible comme en témoigne les texte de Marguerite: "Passons à la solution d'être méritante dans 6 mois, facile à dire, plus difficile à faire". Marguerite exprime très bien cette demande d'être considérée autrement dans sa dernière lettre, quinze jour avant son suicide: "Rattachez moi à vous que je puisse croire que tout ce que je fait de bien ou de mal vous touche autrement que comme un échec dans vos travaux."

La Directrice comme la pupille est enfermée dans un rôle et elle n'a pas, à l'époque, les connaissances, l'analyse, les moyens de "voir autrement" comme le dit Béatrice KOEPPÉL. Ce qui frappe également, c'est la grande solitude de ce rapport que personne ne vient interroger. La modernité a apporté la distance que peut donner un travail d'équipe et la possibilité de la médiation.

LETTRES DE MARGUERITE À LA DIRECTRICE DE L'IPES DE CADILLAC

1/ Première lettre de Marguerite, après 1 an au château. Marguerite vient à nouveau de voler sa mère qui s'est installée près de Cadillac

Le 9 août 49

Madame la Directrice,

Pensez-vous réellement qu'un monstre de 19 ans doive le rester toute sa vie? Je me le demande, Mademoiselle. Alors, il aurait mieux valu que je ne sois pas née. Mais songez qu'avant d'être un monstre, j'ai été moi aussi un être sensible. Je me dressais, cette nuit, le bilan de ce que maman m'avait apporté: une adoration de tous les instants, tout ce qu'elle possède, tout elle-même.

Seulement, elle me vaut aussi d'être la fille de je ne sais trop quel père, de n'avoir jamais eu de foyer, de m'avoir arraché à celui qui m'était offert chez ma tante, de sorte que je n'ai connu la vie de famille que juste assez pour la regretter, à côté de cela, elle est ma mère, elle est malade et elle attend tout de moi.

Toute la nuit, je me suis débattue dans cette impasse sans issue. Je sais qu'il est une chose à faire avant tout, c'est de cesser de la faire souffrir et d'essayer de l'aimer parce que, autre monstruosité, je ne l'aime pas du tout.

Quelques fois, j'ai vers elle des élans sincères mais qui durent si peu. À ces moments là, ce n'est pas elle que j'aime: c'est le fantôme, le reste de la maman que j'avais il y a douze ans et voilà douze ans que je suis orpheline de cette maman là.! C'est bien peu dans une jeunesse que d'être heureux de cinq à sept ans.

Voyez vous, Mademoiselle, c'est ce mélange de mépris et de pitié que de tout temps mes camarades ont eu pour moi qui a fait que je ne l'aime plus. Après tout, d'où leur vient la supériorité qu'elles ont sur moi, sinon d'avoir une maman comme les autres, et c'est cette supériorité, ce sont ces airs supérieurs qui me blessent.

2/ Projet d'évasion qui n'aboutit pas

31 Août 1949

Madame la Directrice,

Je sais que tout un monde d'imprévus plus ou moins dégradants m'attend au dehors, mais croyez bien Mademoiselle, qu'il me sera plus facile de les supporter que de supporter votre mépris.

Vous m'accorderez bien, avec votre cœur de maman, de consoler un peu la mienne. Cependant, Mademoiselle, je vous certifie que je l'aimais beaucoup, moins que vous peut-être, pauvre Maman, bébé!

Il était écrit que je ne causerais jamais que de la peine à tous ceux que j'aime.

3/ nouveau vol à sa mère, elle donne l'argent à des filles qui vont à Bordeaux dans l'idée d'aider des évadées. Au cachot.

Le 10 Octobre 1949

Madame la Directrice,

Vous me demandez de motiver ma conduite de ces derniers jours. J'essaie de le faire. Je ne chercherai pas de vaines excuses. Cette déplorable histoire, croyez-le, n'est ni le pourquoi d'une vengeance quelconque, ni l'explication d'un "j'en ai marre" stupide. C'est l'acte volontaire et réfléchi d'une conscience faussée.

Vous, vous n'avez qu'un seul devoir, nous, quel est le nôtre ? Toujours et malgré tout, nous restons des détenues et je pense que, quoique ce soit stupide, nous avons le droit de rechercher notre liberté et de prendre pour y parvenir le plus de garanties possibles.

N'ayant pas, moi-même, l'intention de m'évader parce que j'espérais passer encore des examens qui m'ouvriraient un avenir plus certain, j'ai pensé devoir faire pour mes compagnes ce que j'aimerais qu'on fit pour moi en pareil cas.

A votre point de vue, je leur rendais un mauvais service.

.

Je ne pense pas avoir trompé une confiance que vous m'aviez retirée depuis longtemps et que je ne méritais plus. Je pense que je vous ai offensée mais non déçue, je m'en excuse.

Cette clef, c'est simplement l'occasion de descendre au cachot, de ne plus me trouver avant d'avoir purgé en présence de Mademoiselle Nédag que j'estimais et que je trompais et devant laquelle j'étais affreusement malheureuse.

Veillez excuser l'écriture affreuse due à la position incommode dans laquelle je vous écris.

Je vous prie, d'agrèer, Mademoiselle la Directrice, avec ma confusion et mon repentir, l'assurance de mon profond respect.

4/ 3 mois avant son suicide

Marguerite s'automutile et ne va pas bien

Lesparre le 13 août 50

Madame la Directrice,

Depuis que vous m'avez fait la promesse que je partirai très bientôt, la maison, de détestable qu'elle me semblait, me devient sympathique, il s'en faudra de peu que je ne veuille plus la quitter.

Ces jours ci, il y a beaucoup de travail, c'est à dire pas de place pour le cafard. Souhaitons qu'il y ait longtemps du travail à outrance

5/ dernière lettre de Marguerite, 18 jours avant son suicide

Le 12 Octobre 1950

Chère Mademoiselle,

Même disposition d'esprit qu'hier soir. Merci de me rendre l'élan.

Toutefois si cela n'allait pas, si c'est possible, rattachez-moi à vous, que je puisse croire que tout ce que je fais de bien ou de mal vous touche autrement que comme un échec dans vos travaux.

Pardon et merci.

LES LIEUX ÉVOQUÉS DANS LE FILM

Établissements pour filles: **Château de Cadillac** (Gironde) et son annexe l'ancienne **prison de Lesparre** dans le Médoc à côté du Palais de Justice, **Brécourt** (Oise), **Clermont** de l'Oise, **Doullens**, **Fresnes**.

Établissements pour Garçons: **Belle Ile sur Mer**, **Mettray**, **Saint Maurice**, **Saint Hilaire**...

Lieux de placements des filles: Les **Bons Pasteurs**, on trouve des anciens Bons Pasteur dans la plupart des grande ville de France: nous avons visité celui de Saint Omer devenu aujourd'hui le **COT Anne Franck**, la congrégation a son siège à **Angers**, les "nouveaux" refuges (Institut Adorant à Rouen, La solitude des petits châtelets à Alençon, le COR de Chevilly la rue).

BIBLIOGRAPHIE

Marguerite B.: une jeune fille en maison de correction

Béatrice KOEPEL - éditions Hachette - 1987

Ce livre est épuisé. On peut se le procurer en bibliothèque. Nous espérons une réédition prochaine.

Les Maisons de correction - 1830-1945

Henri GAILLAC - éditions CUJAS - 1991

L'ouvrage le plus complet sur les maisons de corrections de l'avant guerre. Très bonne Bibliographie.

Surveiller et punir

Michel FOUCAULT - éditions Gallimard - 1975

Une technologie nouvelle: rendre les individus "dociles et utiles" - Un ouvrage décisif dans la connaissance de l'histoire des prisons.

L'impossible prison: recherches sur le système pénitentiaire au XIX ème siècle.

Réunies par Michelle PERROT - éditions du Seuil - 1980

L'enfance inadaptée: l'héritage de Vichy

Michel CHAUVIÈRE - éditions ouvrières - 1980

Ce livre analyse les nouveaux concepts qui se sont créés dans l'après guerre: enfance inadaptées, rééducation, le métier d'éducateur.

OÙ S ' INFORMER?

Association pour l'Histoire de l'Éducation Surveillée et de la Protection Judiciaire des Mineurs.

CNFEPJJ - 54 Rue de Garches - 92420 Vaucresson - Tél.: 01 47 95 98 24

CNAHES-29 Rue Gabrielle-75018 Paris - Tél.: 01 44 07 02 33 - Fax: 01 45 39 49 85

<http://buweb.univ-angers.fr/EXTRANET/CNAHES>

Exposition sur le Bon Pasteur de Saint Omer - COT Anne FRANCK - Paul CHARONNAT

7 rue Henri Dunant - 62 Saint Omer - Tél.: 03 21 38 50 55 ou 03 21 98 62 56

Bibliothèque du CNFEPJJ

54 rue de Garches - 92420 Vaucresson - Tél.: 01 47 95 99 37 sur rendez vous

Bibliothèque du CEDIAS - Musée Social

5 rue Las Cases - 75007 Paris - Tél.: 01 47 05 92 46

Bibliothèque de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales

105 Boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél.: 01 49 54 20 60

Les Ruhs et la documentation du film seront déposés à:

Direction Départementale des Archives de la Seine-Saint-Denis

18 Rue Salvador Allende - 93000 Bobigny - 01 48 30 71 71

MARGUERITE B: une histoire singulière

Générique

Voix

Marguerite: Leïla ZAKRI

La Directrice: Myriam DERBAL

Le Psychiatre: Laurent CLARET

Le Juge:

Avec la participation de

Christian BLANC de la Comédie Française

Image: Charles ALVAREZ, Arlette GIRARDOT (Nord)

Son: Jean Pierre SOUPIN, Rabah HAMMANI

Montage: Inès SEGRÉ

Stagiaire: Jany HANQUEZ

Conformation: Estelle TESTA

Soutien technique: Charles POLIDORI

Recherche documentaire, Recherche des témoins, Assistant réalisateur

Christian MARGUILLER

Un film écrit par Gabriel GONNET et Béatrice KOEPEL

Réalisation: Gabriel GONNET

D'après le livre de Béatrice KOEPEL : Marguerite B.: une jeune fille en maison de correction éd. Hachette

Musique: Dominique PAULIN

Production déléguée: La CATHODE

Une coproduction: La CATHODE, PERIFILMS, ACQUI TV

Avec le soutien du Centre National de la Cinématographie

et de la PROCIREP

et de PÉRIPHÉRIE partenaire du Conseil Général de la Seine-Saint- Denis

Remerciements :

Jacques BOURQUIN Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Catherine PRADE : Musée des Prisons - Ministère de la Justice - Mme HENRY – MORLIER : Administratrice du Monument Historique Château de Cadillac. - Sylvie PERDRIOLLE : Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse - Ministère de la Justice - Geneviève FRAYSSE - Michelle PERROT historienne - Jaques LADSOUS : Président du haut Conseil du Service Social - Michel BASDEVANT: CNRS - laboratoire printemps - Matthias GARDET: Historien, CNAHES - Françoise TETARD : Historienne, CNAHES - Michel CHAUVIÈRE: Sociologue - GAPP - Mme LACROIX et son mari - Claude BOUJU - Mme PIERRE - Marcella PAGANI - Mr KOSMALA : CREA – Bordeaux - Monsieur DORIAN: Association Saint Blaise - Jean Pierre BERNADET: Association Mémoire de Cadillac - Marie France HACCARD: Cercle Historique du Ternois - Paul CHARONNAT: COT de Saint Omer - Mr UNDERWOOD: COR de Chevilly –la- Rue- sœur Marie Luc DORDONAT, Sœur Odile LAUGIER, Congrégation du Bon Pasteur –Angers - Mme BOUTAUD: Ancienne Sous Directrice de l'IPES de Cadillac - Mme MAUROUX FONLUPT: Ancienne inspectrice de l'éducation surveillée - Paul LUTZ: Ancien inspecteur de l'éducation surveillée - Restaurant hôtel: Chez Georges - Cadillac

Et tous les témoins qui nous ont si agréablement accueillis et avec lesquels nous aurions pu faire plusieurs films. L'ensemble de nos archives sera mis en dépôt dans des organismes d'archives du service public et mis à la disposition des chercheurs.

Copyright: La CATHODE, Acqui TV, Perifilms 2000